



## mon garagiste peugeot a perdu mon cheque

Par **temo**, le **26/02/2011** à **15:33**

Bonjour,

mon mari a fait reparer sa voiture chez peugeot , après que la voiture ai etait reparer mon mari a payer la facture de 950euros par chèque et on lui a delivrer sa facture.

Quelque semaine plus tard il reçois un courrier lui disant que le chèque a été egarer et qu'il faut payer la somme.ily'a quelque jours nous avons reçu la visite d'un huissier de justice qui a fait l'inventaire de nos bien.

S'il vous plait quel sont nos droit?

est ce que nous avons raison de refuser de payer?

merci de me repondre

cordialement

Par **Domil**, le **26/02/2011** à **15:53**

Le paiement pas chèque n'est pas libératoire donc tant qu'il n'est pas encaissé, vous n'avez pas payé.

Si le chèque est perdu, vous devez donc payer ce que vous devez contre une lettre de désistement concernant le chèque (que vous donnerez à votre banque pour faire opposition au chèque)